

Rennes, le 2 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ACADEMIE DE RENNES ET LA REGION BRETAGNE FORTEMENT MOBILISEES EN FAVEUR DES LANGUES REGIONALES

L'Académie de Rennes et la Région Bretagne se sont fortement mobilisées depuis deux ans pour promouvoir le développement et l'enseignement des langues régionales. Ces efforts ont permis d'aboutir à l'adoption d'une convention spécifique en faveur des langues de Bretagne. Objectifs : accroître le nombre de jeunes locuteurs et renforcer le rayonnement des langues régionales.

30 000 élèves scolarisés en filière bilingue d'ici 2027

La nouvelle convention va permettre des avancées notables pour développer l'enseignement bilingue, notamment dans le 1er degré. A terme, l'objectif est d'atteindre 30 000 élèves scolarisés en filière bilingue dans l'académie.

ENCOURAGER LA TRANSMISSION VIA L'ENSEIGNEMENT

Pour garantir la transmission et le développement des langues régionales, d'importantes mesures vont être mises en place pour renforcer à la fois l'offre d'enseignement ainsi que la formation et le recrutement des enseignants.

Renforcer l'offre d'enseignement :

- Déploiement et suivi optimisés des sites d'enseignement bilingue dans **les 3 réseaux, public, privé et associatif Diwan** ;
- Généralisation progressive de l'enseignement de la langue bretonne dans le cadre de l'horaire normal des cours dans le 1er degré ;
- Développement de l'enseignement optionnel du breton dans le 2nd degré, conformément à la loi Molac, avec notamment sa généralisation dans 30 collèges d'ici 2027, contre 4 aujourd'hui ;
- **Accompagnement renforcé du réseau Diwan** ;
- Mise en place d'un **enseignement du gallo** dans le premier degré puis, en continuité, dans le 2nd degré.

Renforcer le recrutement et la formation des enseignants :

- Action forte sur la **formation des enseignants bilingues** afin d'élargir le vivier et d'adapter le concours de recrutement en conséquence. L'objectif est d'aboutir, d'ici 2027, à **50% de postes bilingues ouverts au concours du premier degré** ;
- Création d'une **classe préparatoire** au professorat des écoles au **lycée Iroise de Brest** pour

accéder ensuite au master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) bilingue ;

- **Mutations facilitées** pour les enseignants bilingues souhaitant revenir en Bretagne ;
- Les **4 universités** signataires proposeront le breton dans toutes leurs licences et renforceront les enseignements en licences de breton et de sciences de l'éducation ;
- Développement sur le territoire de la formation **initiale des enseignants bilingues publics (MEEF) grâce à une offre à distance.**

ACCROITRE LA VISIBILITE DES LANGUES AU QUOTIDIEN

Les signataires renforceront la visibilité des langues régionales grâce aux mesures suivantes :

- Une **signalétique bilingue français-breton généralisée** pour les bâtiments de l'État et les routes nationales ;
- Une aide au développement de **services numériques** et de **l'édition** ;
- Un soutien à la pratique des langues dans **l'animation, les sports et loisirs** ;
- Le développement des politiques audiovisuelles et radios existantes ;
- L'incitation faite aux communes pour qu'elles délivrent des livrets de famille bilingues français-breton.

.....

À propos de l'enquête sociolinguistique de 2018 : réalisée par la Région, elle a confirmé **la faiblesse de la part des locuteurs dans la population totale** (breton : 5,7%, gallo : 5,1%). Si le vieillissement de la moyenne des locuteurs est attesté (breton : 79% ont plus de 60 ans, gallo : 56% ont plus de 60 ans), il en ressort que **l'école est prédominante** dans la transmission du breton aux plus jeunes (90% des interrogés) et que, face au **manque d'enseignants brittophones**, la formation est donc primordiale. L'étude a aussi révélé une **demande sociale forte** pour plus de présence de la langue bretonne dans les services publics ou les médias (59%), plus d'enseignement du breton (73%) et le jalonnement routier bilingue (73%).

À propos des textes législatifs et réglementaires : le **Code de l'éducation** prévoit que l'enseignement des langues régionales peut être dispensé « selon des modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où les langues sont en usage ». Adoptée en mai 2021, **la loi dite Molac**, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, a permis non seulement une reconnaissance accrue des langues régionales mais a ouvert aussi le champ des possibles pour leur enseignement et leur déploiement dans le quotidien des Bretonnes et des Bretons. Enfin, **la circulaire du Ministère de l'Education Nationale**, publiée en décembre dernier, a reconnu officiellement la possibilité d'un **enseignement bilingue par la méthode immersive.**

Contacts presse

Service communication
Cabinet du recteur
communication@ac-rennes.fr
Tél. 02 23 21 73 23
ac-rennes.fr/espace-presse

Service presse
Région Bretagne - Odile Bruley
presse@bretagne.bzh
Tel : 06 76 87 49 57